



VILLE DE VIROFLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 mars 2021

N° 7/21 L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Ville de Viroflay, légalement convoqué s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de
N° O.J. : 02 Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.

OBJET : FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – EXERCICE 2021

Date de convocation : jeudi 25 février 2021

Date d'affichage de la convocation : jeudi 25 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier LEBRUN

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

RAPPORTEUR : Laurent SASSIER

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTA, Antoine BEIS, Camille FAULQUE (arrivée à 20h30), Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice,

Absents et Pouvoirs :

Pauline BILLAUDEL a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Vincent GUILLON a donné pouvoir à Paola PILICHIEWICZ
Isabelle COQUELLE RICQ a donné pouvoir à Olivier LEBRUN
Geneviève JOIE a donné pouvoir à Laure COTTIN
Camille FAULQUE (arrivée à 20h30), a donné pouvoir à Jane-Marie HERMANN jusqu'à 20h30
Arnaud BROSSET a donné pouvoir à Jean-Philippe OLIER

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code général des impôts, notamment ses articles 1379 et suivants et ses articles 1636B sexies et suivants,

VU l'article de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2021,

La Commission n°1 « Finances – Urbanisme – Travaux », en date du 2 mars 2021 entendue,

Monsieur Laurent SASSIER, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTI, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD

Par 3 voix CONTRE : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

DECIDE de maintenir les taux des impositions pour l'année 2021 au niveau de 2020.

FIXE les taux des impôts directs locaux, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.45 % correspondant à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante en 2020 (19.87 %) et du taux départemental 2020 (11.58 %).
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,16 %.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 8 mars 2021
De l'affichage, à compter du 8 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
078-217806868-20210308-02-21-DE
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021



Olivier Lebrun
Olivier LEBRUN